*Convocation AGO :*

 *Le Conseil d’Administration, réuni le 10 mars 1015, a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le jeudi 23 avril 2015 à 9 H.30, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

 *1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice*

 *clos le 31 décembre 2014 ;*

 *2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états*

 *financiers de cet exercice ;*

 *3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et*

 *opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;*

 *4/ Approbation, s’il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations*

 *prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;*

 *5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;*

 *6/ Affectation des résultats ;*

 *7/ Renouvellement de mandats d’Administrateurs ;*

 *8/ Renouvellement des Membres du Comité d'Audit ;*

*..9/ Nomination d'un Membre du Comité d'Audit ;*

*10/ Jetons de présence ;*

*11/ Rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;*

*12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers*

 *consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2014 ;*

*13/ Approbation des états financiers consolidés ;*

*14/ Pouvoirs à donner.*

*15 / Questions diverses.*

*Au cours de cette assemblée, le Conseil d’Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.*

*Les documents de l’assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .*

*Convocation AGE :*

 *Le Conseil d’Administration, réuni le 10 mars 2015, a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 23 avril 2015 à 9 H.00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

* *Augmentation du capital de 90.000.000 à 105.000.000 de dinars par incorporation de réserves ;*
* *Modification de l'article 6 des statuts ;*
* *Modification de l'article 4 des statuts ;*
* *Pouvoirs à donner.*

 *Les documents de l’assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .*